

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné en relation avec ce qui suit :

La Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-peine et des Dalles a adopté, le vendredi 28 février 2025 lors d'une séance extraordinaire de son conseil, le règlement d'emprunt numéro R022-2025 décrétant un emprunt de **1 084 313\$**.

En conséquence, toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la publication de l'avis, faire connaître par écrit au ministre son opposition l'entrée en vigueur de ce règlement. Les oppositions doivent être transmises à la ministre des Affaires municipales à l'adresse suivante :

Ministre des Affaires municipales,  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau,  
Québec (Québec) G1R 4J3

En foi de quoi je donne le présent avis en ce 6e jour de mars 2025



Alexis Castonguay Laplante  
Directeur Général,  
Régie intermunicipal du Parc régional des Chutes Monte-à-peine et des Dalles

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, soussigné, Alexis Castonguay Laplante, directeur général de la Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-peine et des Dalles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur les lieux suivants :

- Le site internet page Facebook du Parc régional des Chutes Monte-à-peine et des Dalles
- Dans les bureaux des trois municipalités constituantes situées aux adresses suivantes :

- 10 rue Louis-Charles Panet, Sainte-Mélanie, Qc
- 65 Rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, Qc
- 861 Rue de l'Église, Sainte-Béatrix, Qc

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 mars 2025



Alexis Castonguay Laplante  
Directeur général,  
Régie intermunicipal du Parc régional des Chutes Monte-à-peine et des Dalles

---